

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

OBJET : REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION – ROUTE DE COUCHES

L'An deux mil vingt-deux, le dix août,

Nous, Maire de la Commune de Le Breuil,

Vu l'article L131-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

Vu l'article 511-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

Vu la demande de l'entreprise **GUINOT TP**– rue **Henri Paul Schneider** – 71210 **MONTCHANIN**, afin de réaliser des travaux de création de branchement GRDF.

ARRETONS

ARTICLE 1^{er} : A compter du **12 septembre 2022** et ce pour une durée de **7 jours**, la **circulation** route de Couches se fera sous alternat par feux tricolores, à hauteur du N° **86**, en raison de travaux de création de branchement GRDF.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire pour la sécurité de ces travaux sera mise en place par l'entreprise **GUINOT TP**.

ARTICLE 3 : Monsieur Le Directeur général des Services, Monsieur le responsable du Service Technique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée au Commissariat de Police du Creusot, à la Communauté Urbaine Creusot Montceau.

Fait à Le Breuil, le 10 août 2022

Chantal CORDELIER
Maire

